

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2026-02-02-12

Date de convocation : 16 janvier 2026

Date d'affichage : 04 février 2026

MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DE LA PLACE DE LA QUINTINIE
--

Nombre d'élus : 27

Présents : 21

Représentés : 3

Votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le 02 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marie-Hélène HUCHET, Dominique SERVAIS, Salvador-Jean LUDENA, Sylvie HAUFF, Marc TIMSIT, Audrey de FORNEL, Jérôme DUVERNOY, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Roch DOSSOU, Pauline LACLEF, Dominique JAILLON, Loïc FLICHY, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Morgane LAMBLIN

Absents ayant donné pouvoir : 3

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Absents : 3

Géraldine LARDENNOIS

Frédéric RAVEAU

Christophe VAN DER WERF

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

CONSIDÉRANT le souhait d'honorer la mémoire de Francine CHRISTOPHE, femme de lettres et poétesse française, déportée durant la seconde guerre mondiale ;

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 21/01/2026 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) **ADOpte** la modification de la dénomination d'une place communale comme suit :

➤ La Place de la Quintinie DEVIENT « Place Francine CHRISTOPHE ».

2) **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 02 février 2026

Le Maire
Marc TOURELLE